

Les procédures en bref

	Procédure de validation	Procédure de qualification
	Bilan des acquis	Examen de fin d'apprentissage
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans d'expérience professionnelle – dont une partie dans le domaine des soins et de l'accompagnement (généralement 3 ans) • Bonnes connaissances du français • PC avec connexion internet 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans d'expérience professionnelle – dont une partie dans le domaine des soins et de l'accompagnement (généralement 3 ans) • Bonnes connaissances du français • PC avec connexion internet
Professions	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux professions de la formation initiale fédérale 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux professions de la formation initiale fédérale
Démarches	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir les dossiers de validation) • Suivre éventuellement des cours (les experts décident lesquels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à l'examen • Se présenter à l'examen
Bases légales	Art. 31 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle OFPr	Art. 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle OFPr
Coûts	Les coûts de participation à l'enseignement régulier sont partiellement pris en charge par le canton de résidence. Les coûts des cours de préparation tels que formations continues ou cours interentreprises par exemple sont à la charge du candidat. De nombreux employeurs sont disposés à participer aux coûts.	En l'absence de titre de formation professionnelle initiale fédérale, les coûts liés à la fréquentation de certains modules sont en grande partie pris en charge par les cantons.

Informations complémentaires: <http://www.validacquis.ch/>